

Le 13 mars 2020

## COMMUNIQUE « CORONAVIRUS »

*Face à la propagation de l'épidémie de coronavirus, le chef de l'Etat a annoncé des mesures qui s'imposent à chacun d'entre nous. L'une de ces mesures concerne la fermeture de l'ensemble des établissements scolaires à partir du lundi 16 mars. A l'instar de cette décision, le ministère des sports a décidé d'étendre cette mesure aux établissements pour une durée de 15 jours.*

*En conséquence, le CREPS « Provence-Alpes-Côte d'Azur » doit s'adapter aux mesures annoncées et les décisions prises par la direction du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, applicables à partir du lundi 16 mars sont les suivantes :*

### **Les sportifs des structures du CREPS**

Dès le jeudi 12 mars au soir, le directeur général a annoncé **la fin des activités des pôles** pour les 15 jours à venir, soit jusqu'au 29 mars. Les sportifs doivent, par conséquent, quitter le CREPS, au moins sur cette durée.

### **Les stagiaires en formation**

La décision est prise **d'annuler toutes les séquences de formation qui se déroulent sur les sites**, en particulier celles qui utilisent les installations du CREPS, au moins entre le 16 et le 29 mars. Sont également concernées toutes les formations en entreprise. Des activités de formation à distance seront proposées aux stagiaires sur les modules qui peuvent l'être. Des outils renforcés de visio-conférence accessibles via un ordinateur connecté, sont mis à disposition dans cet objectif. Cette mesure s'applique également aux certifications qui doivent être reportées ou organisées de façon distancielle quand cela est possible. Un point avec la DRJSCS sera fait dès le début de la semaine prochaine afin de prendre en compte les modalités des certifications durant cette période.

### **L'accueil**

**La fermeture de l'établissement à toute pratique sportive** concerne également l'accueil des stages ou associations, y compris les usagers récurrents sur les sites.

L'annulation des réservations constitue un cas de force majeure.

### **Le centre de santé du site d'Aix-en-Provence**

Le centre de santé du site d'Aix-en-Provence reste ouvert et opérationnel, même si les sportifs sont absents.

RAPPEL de l'ensemble des gestes barrières pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- **Se laver les mains très régulièrement**
- **Tousser ou éternuer dans son coude**
- **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**
- **Utiliser des mouchoirs à usage unique**

A consulter : la plateforme gouvernementale <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> qui vous apportera toutes les informations mises à jour régulièrement.

Vous pouvez également contacter le 0800 13 00 00.

Nous faisons appel à la responsabilité maximum de chacun.

**Le Directeur Général  
du CREPS « Provence-Alpes-Côte d'Azur »  
Jérôme ROUILLAUX**